Le député me demande ce qui se passera si le gouvernement décide de choisir la route Alcan. Il faudrait que l'un des deux groupes s'efforce de déterminer les conditions qui s'appliqueraient dans le cas de cette route. Le juge Berger a traité des deux aspects de la question et son rapport sur les conditions est attendu en juillet.

M. Baker (Grenville-Carleton): Il semble, monsieur l'Orateur, que si l'on finissait par choisir le projet Alcan, le tracé que préférerait Gaz du Delta, longerait la route Dempster pour se raccorder au pipe-line de l'Alcan acheminant le gaz vers le sud. Comme il est absolument essentiel d'étudier les répercussions socio-écologiques qu'aurait ce tracé si l'on veut prendre une décision en pleine connaissance de cause, le ministre dira-t-il s'il va entreprendre une telle étude?

M. Allmand: Si en temps opportun, monsieur l'Orateur, on proposait ou décidait de construire un raccordement du delta du Mackenzie au pipe-line de l'Alcan soit le projet de pipe-line parallèle à la route Dempster, je suppose qu'il nous faudrait effectuer une étude ou une enquête quelconque sur ces répercussions socio-économiques, mais cette enquête ne nous paraît pas nécessaire actuellement. Nous n'avons pas à nous en occuper pour le moment.

LE PIPE-LINE DU NORD—LES PROPOS DU MINISTRE SANS PORTEFEUILLE AU SUJET DU RAPPORT BERGER

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, à propos des deux dernières réponses . . .

Des voix: A l'ordre.

M. Baker (Grenville-Carleton): ... j'ai l'impression que nous risquons de prendre une décision avant d'avoir obtenu les données suffisantes et le gouvernement pourrait fort bien être tenu partiellement responsable de cet état de fait.

Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre suppléant. Elle touche le principe de la solidarité ministérielle, qui est un des principe fondamentaux de notre mode de gouvernement. A la suite des propos tenus hier soir par le ministre sans portefeuille, qui a déclaré qu'il n'est «pas du tout d'accord avec le juge Berger» et «n'a pas de temps à perdre à discourir sur l'affirmation de Berger voulant que la construction de ce pipe-line menace l'équilibre écologique du grand Nord», le premier ministre suppléant pourrait-il dire à la Chambre si ces propos traduisent le point de vue du gouvernement ou s'il a l'intention de faire taire le ministre, qui a la mauvaise habitude de trop parler de temps en temps?

Des voix: Oh, oh!

Une voix: C'est à vous de lui parler maintenant.

Ouestions orales

LE PIPE-LINE DE LA VALLÉE DU MACKENZIE—DEMANDE DE DÉPÔT DU RAPPORT FENCO SUR LES DÉPASSEMENTS DE DEVIS

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Elle a trait à l'étude Fenco sur les dépassements de devis que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'est engagé, en février dernier, à déposer à la Chambre. Le rapport n'a pas été déposé, même si le ministre l'a en sa possession depuis près d'un mois. Le premier ministre suppléant s'engagerait-il maintenant à le faire déposer et, en outre, dirait-il à la Chambre si cette étude ou toute autre du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a porté sur la mesure dans laquelle le projet Alcan pourrait être exposé aux dépassements de devis?

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je vais me renseigner sur la possibilité de respecter l'engagement du ministre, comme l'a mentionné le député, de déposer le rapport. Je devrai me renseigner à ce sujet. Pour ce qui est de la seconde question, à laquelle j'ai l'impression, à prime abord, qu'il faudrait répondre par la négative, je devrai aussi me renseigner.

• (1420)

M. Neil: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Lorsqu'on étudiera l'aspect économique du tracé du pipe-line de l'Alcan, il faudrait se souvenir que le tracé de la route Dempster fait partie intégrante de celui du pipe-line de l'Alcan. Le premier ministre suppléant confirmera-t-il que l'étude portera également sur le tracé de la route Dempster et sur le risque que le coût prévu soit dépassé?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, ce sont là des questions qui seront étudiées.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE CHÔMAGE—DEMANDE DE MISE EN ŒUVRE DE PROGRAMMES SPÉCIAUX D'EMPLOIS D'ÉTÉ

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre suppléant. Hier, il a dit à la Chambre que le gouvernement avait mis sur pied des programmes pour lutter contre le chômage, y compris l'affectation de fonds pour les programmes Canada au travail et Jeunesse Canada au travail, en prévision d'une hausse du taux de chômage. Étant donné que le chiffre le plus récent établissait le taux de chômage à 8.3 p. 100—soit le taux le plus élevé depuis que cette statistique existe-et étant donné que le taux de chômage est plus élevé aujourd'hui que ne l'avait prévu officieusement le gouvernement, le ministre modifiera-t-il la réponse qu'il a donnée hier? Peut-il dire à la Chambre, par exemple, que le gouvernement envisagera la mise en œuvre de programmes spéciaux d'emplois d'été qui réduiront sérieusement ce taux de chômage extrêmement élevé?